

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

City-initiated

File N°: D02-02-21-0075

Comments due date: September 25, 2021

Development Review Planner: Benjamin Cool-Fergus

Ward: 9 – Knoxdale-Merrivale

Ward Councillor: Keith Egli

Site Location

5 Majestic Drive, 1 Cheryl Road, 5 Cheryl Road

Applicant's Proposal

The City of Ottawa is considering a Zoning By-law amendment to establish a 20 metre setback for development from the west side of Woodroffe Avenue between Knoxdale Road and Hunt Club Road.

Proposal Details

This amendment will prohibit any development within 20 metres of the west side of Woodroffe Avenue between Knoxdale Road and Hunt Club Road.

The impacted sites currently contain townhouses and apartments.

The amendment has been submitted to prevent further development on lands within 20m of Woodroffe Avenue, which are needed for future LRT (Light Rail Transit) expansions.

Related Planning Applications

N/A

Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date the Zoning By-law Amendment application will be considered by the City’s Planning Committee, is November 03, 2021.

Submission Requirements

Zoning By-law Amendment

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Ontario Land Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Land Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed development, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-21-0075 in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
3. If you wish to be notified of the decision on the application, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Benjamin Cool-Fergus, Development Review Planner
Planning, Infrastructure and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 27915
Benjamin.Cool-Fergus@ottawa.ca

Modification du Règlement de zonage Sommaire de la proposition

Modification initiée par la Ville

N° de dossier : D02-02-21-0075

Date limite des commentaires : 25 septembre, 2021

Urbaniste : Benjamin Cool-Fergus

Quartier : 9 - Knoxdale-Merrivale

Conseiller du quartier : Keith Egli

Emplacement du site

5 Promenade Majestic, 1 Chemin Cheryl, 5 Chemin Cheryl

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa considère une modification au Règlement de zonage visant à établir une marge de recul de 20 mètres du côté ouest de l'avenue Woodroffe entre les chemins Knoxdale et Hunt Club.

Détails de la proposition

Cette modification interdira le développement dans un rayon de 20 mètres du côté ouest de l'avenue Woodroffe entre les chemins Knoxdale et Hunt Club.

Les sites impactés contiennent actuellement des maisons en rangée et des appartements.

La modification a été soumise afin d'éviter qu'un développement futur n'empiète sur une bande de 20 mètres à l'ouest de l'avenue Woodroffe, nécessaire à l'aménagement des futurs rallongements du train léger (LRT).

Demandes d'aménagement connexes

S.O.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'urbanisme de la Ville, est fixée au 03 novembre 2021. La décision relative à la demande visant la réglementation du plan d'implantation suivra l'étude par le Comité et le Conseil.

Exigences de soumission

Modification du Règlement de zonage

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone de l'aménagement proposé et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopie ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D02-02-21-0075 dans la ligne objet.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à ottawa.ca/demdam.
3. Si vous voulez être avisé de la décision concernant la demande, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Benjamin Cool-Fergus, urbaniste responsable des projets d'aménagement
Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tél. : 613-580-2424, poste 27915
Benjamin.Cool-Fergus@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement



